

Paris mars 1815.

104

Villa medici

Monsieur l'Ambassadeur, les démarches que j'ai faites auprès de vous
M. le Chevalier de Lebeltern Ministre plénipotentiaire d'Autriche
pour réclamer la restitution de la Villa-Medici, échangée contre
le palais de l'Académie de France, montrent qu'il n'avoit pas sur
cet échange des renseignements exacts.

Vous avez observé avec raison que l'occupation de la
Villa-Medici ne fut pas l'effet d'une opération militaire antérieure
de quelques années au retour de nos Rois; mais qu'elle fut le
résultat d'un arrangement librement contracté entre les deux
Gouvernements, à une époque très antérieure.

J'ai l'honneur de vous envoyer une copie de cet
arrangement qui fut négocié en 1803 et qui fut revêtu après sa
conclusion, des ratifications convenables.

N.º 2.

Cet acte donne la preuve que l'échange fut fait à
conditions égales, sans aucun supplément de prix de part et
d'autre et en fin d'une manière absolue et irrévocable.

La France n'a point à examiner aujourd'hui si la Villa-Medici
étoit un domaine inaliénable. Le Toscane ne l'avoit pas jugé
ainsi à l'époque de l'échange et en supposant même que
l'hypothèse qu'elle voudroit établir aujourd'hui fut exacte, le
droit quelle pourroit avoir de revenir sur une aliénation faite
en faveur d'un de ses Sujets ne prouveroit pas qu'elle eut le droit
de révoquer un arrangement fait avec un gouvernement
étranger. ce n'est point par les mêmes principes que l'un et
l'autre engagement peuvent être jugés.

Agissez, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de
ma haute considération.

Le Ministre d'Etat chargé par intérim
du portefeuille des affaires étrangères.

J. M. M. M.

à Monsieur Portois de Presigny &c